

Comprendre les médicaments d'ordonnance

Contrairement à la plupart de vos achats quotidiens, le prix des médicaments d'ordonnance n'est pas annoncé. Vous ne pouvez pas les chercher en ligne ou comparer les prix entre les pharmacies. Comprendre un peu plus les éléments qui font le prix des médicaments pourrait vous aider avec votre prochain achat.

Le coût des médicaments d'ordonnance est constitué de trois principaux éléments : le coût réel des médicaments, la marge commerciale de la pharmacie et les frais d'exécution d'ordonnance.



TOTAL DES COÛTS DU MÉDICAMENT D'ORDONNANCE

Coût du médicament : Le coût des ingrédients des médicaments que la pharmacie paie pour acheter le médicament.

Marge commerciale de la pharmacie : Le montant additionnel que la pharmacie peut facturer pour le médicament, qui dépasse le coût des ingrédients.

Frais d'exécution d'ordonnance : Les honoraires professionnels qu'un pharmacien peut facturer pour remplir votre ordonnance, couvrant les services, tels que le maintien du dossier de médicaments, expliquant le traitement pour vous et l'exécution de votre ordonnance.

La marge commerciale et les frais d'exécution d'ordonnance peuvent varier selon la pharmacie, le magasin, l'entreprise ou la région, et ont une incidence sur le coût final de votre achat de médicaments d'ordonnance. Bien qu'il n'y ait pas de limite à ce qu'une pharmacie peut exiger pour les frais de médicaments, la plupart des régimes provinciaux ou territoriaux limitent leur marge commerciale et leurs frais d'exécution d'ordonnance. De même, la plupart des assureurs établissent des marges maximales sur la garantie relative aux médicaments d'ordonnance. Si une pharmacie facture une marge commerciale qui dépasse ce maximum, le montant admissible à la protection sera limité au montant autorisé. Il en va de même pour les frais d'exécution d'ordonnance. L'illustration montre que, bien que le coût du médicament soit identique, les différences dans les marges commerciales et les frais d'exécution d'ordonnance peuvent se révéler significatives.



Suite...

Comprendre les médicaments d'ordonnance (suite)

Si l'on comprend que le coût des médicaments – qui est fonction de différents éléments, du coût des ingrédients d'une pharmacie à l'autre, de la marge bénéficiaire de gros, de la marge commerciale et des frais d'exécution d'ordonnance – peut varier considérablement, une comparaison peut être avantageuse. Si votre assurance peut vous aider à reporter les coûts d'ordonnance, la plupart des régimes prévoient un montant de coassurance (un pourcentage des frais que vous devez déboursier). Prendre le temps de magasiner peut limiter les coûts – et ces économies peuvent s'accumuler rapidement.

Substitution par des médicaments génériques

La substitution par des médicaments génériques est un processus par lequel une autre marque ou un produit sans marque est distribué au lieu du médicament breveté ayant été prescrit par le médecin. Bon nombre de régimes d'avantages sociaux incluent la substitution des médicaments brevetés par des médicaments génériques dans la conception du régime. Cela aide à maintenir abordable la garantie relative aux médicaments et réduire les frais.

De nombreux médicaments sont offerts dans les deux formes : générique et breveté. Les médicaments génériques sont généralement moins chers, mais sont tout aussi efficaces que les médicaments brevetés. Les deux médicaments ont le même ingrédient chimique actif, la même concentration de dosage et la même forme posologique. Si votre régime utilise la substitution des médicaments brevetés par des médicaments génériques, cela signifie que le montant du remboursement de votre ordonnance est limité au coût des médicaments génériques – et au prix le plus bas.

Si votre médecin vous prescrit un médicament breveté, vous pouvez :

- demander à votre pharmacien de vous remettre la plus rentable de la version générique du médicament, ou
- demander le médicament breveté que votre médecin vous a prescrit et payer la différence de coût entre le médicament générique au prix le plus bas et le médicament breveté.

Bien que les régimes prévoient la substitution du médicament générique équivalent dans toute la mesure du possible, un médicament breveté pourrait être accepté par certains régimes si le médicament générique est inacceptable.

Dans certains cas, il peut être aussi simple que de demander à votre médecin d'indiquer « aucune substitution » sur l'ordonnance. Dans d'autres, votre médecin peut avoir besoin de fournir des preuves médicales soutenant le besoin spécifique pour des médicaments brevetés pour que l'exception soit approuvée.

Suite...

Comprendre les médicaments d'ordonnance (suite)

Pour illustrer la façon dont les coûts peuvent varier entre les médicaments brevetés et génériques, regardez l'exemple ci-dessous. Dans l'hypothèse d'une marge commerciale de 10 %, de frais d'exécution d'ordonnance identiques et que la compagnie d'assurance fournit 80 % de couverture, les déboursés sont de 35 % inférieurs avec le médicament générique. Par l'utilisation de médicaments génériques dans la mesure du possible, vous pouvez réduire le coût des médicaments d'ordonnance et les montants à débourser.

MÉDICAMENT BREVETÉ



TOTAL DU COÛT DE L'ORDONNANCE : 93,00 \$
LE RÉGIME REMBOURSE 80 % : 74,40 \$
VOUS DÉBOURSEZ : 18,60 \$

MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE



TOTAL DU COÛT DE L'ORDONNANCE : 60,00 \$
LE RÉGIME REMBOURSE 80 % : 48,00 \$
VOUS DÉBOURSEZ : 12,00 \$

L'essentiel

La plupart des régimes traitent les demandes de règlement en fonction des tarifs et des prix ayant été établis par les dispositions législatives provinciales ou territoriales, des négociations avec les associations provinciales ou territoriales de pharmacies ou individuellement avec chaque pharmacie. La coassurance ou la franchise du régime s'appliquerait ainsi au tarif et au prix calculés pour l'ordonnance. En comprenant ce qui se passe dans la détermination de vos coûts des médicaments d'ordonnance, vous pouvez prendre des mesures pour tirer pleinement parti de votre protection.

